

Nature des travaux	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des EPCI
Création de nouvelles infrastructures dans le cadre de dossiers d'extension (lorsque le SICECO est maître d'ouvrage du réseau électrique : desserte ZAE, lotissements communautaires, grandes extensions) ⁽¹⁾	100 % HT*	0 %
Travaux d'enfouissement du réseau Orange hors convention de type «A» (le SICECO <u>n'est pas propriétaire</u> des ouvrages de génie civil) ⁽²⁾	0 %	100 % TTC
	Travaux de câblage	
	ORANGE : 0 %	100 % TTC

(1) Le SICECO loue les fourreaux aux opérateurs

(2) Le SICECO n'est pas propriétaire des fourreaux qui sont remis à ORANGE

* Les ouvrages peuvent être construits par la collectivité, totalement ou partiellement, le SICECO rachète tout ou partie de ces ouvrages selon un coût forfaitaire avec formalisation d'une remise d'ouvrage (procès-verbal de remise de rachat d'ouvrage).